

COMMUNE DE LEYME

CONSEIL MUNICIPAL SESSION ORDINAIRE

Séance du 05 février 2019

à 20h30

Convocations adressées le 29/01/2019

Présents : Mrs Martinez, Tournemine, Mamoul, Landes, Pellat, Roumégous et Erales, Mme Lafon.

Absent(s) : Mmes Soleilhavoup, Lacam, Lavergne et Vigneron.

Pouvoir(s) : Mme Soleilhavoup pour M. Martinez

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte-rendu**

I. Investissements avant le vote du budget

Considérant que conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, jusqu'au vote du budget primitif de 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes jusqu'au vote du budget primitif de 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018:

Budget principal:

Opération 240 matériel

Alec panneaux lot. Platanes 288.70€ Art 21578

Alec barrières Eglise 397.20€ Art 21578

Opération 315 numérotation des maisons

Alec plaques et poteaux 14 774.68€ Art 2152

Opération 257 bâtiments communaux

GFM préau école maternelle 3 183.60€ Art 21312

Opération 312 Parking Larrauffie

STAP traçage places 1194.00€ Art 2128

2. Subvention voyage scolaire école de Leyme

Le Maire,

Informe le Conseil d'une demande de subvention présentée par l'Ecole primaire de Leyme afin de financer un voyage scolaire au Futuroscope du 03 au 05 avril 2019 pour les élèves du CE1 au CM2,

Propose de verser une subvention de 1500.00€ à la Coopérative Scolaire afin d'aider à financer ce voyage,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de 1500.00€ à la Coopérative Scolaire de Leyme afin d'aider à financer ce voyage.

3. Revalorisation automatique des indemnités des élus

Indemnités des élus au 31/12/18

	indem votée	Délégations
M. Martinez, Maire	1199.90	
M. Tournemine, 1 ^{er} adjoint	319.33	Budget, PLU, Village vacances, tourisme, acti éco, santé
M. Mamoul, 2 ^{ème} adjoint	319.33	Travaux bâtiments, espaces verts, EP, voirie, pers admi et technique
M. Landes, 3 ^{ème} adjoint	319.33	Services eau et assainissement, forêt
Mme LAFON, 4 ^{ème} adjoint	319.33	Ecoles, restaurant scolaire, personnel des écoles
Enveloppe totale	2 477.22	

rectificatif

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 revalorisant l'indice brut terminal servant de base aux calculs des indemnités de fonctions des élus locaux à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Propose de voter les indemnités suivantes à compter du
1^{er} février 2019:

Le Maire	31 % de l'indice brut terminal
Le Premier Adjoint	8.25% de l'indice brut terminal
Le deuxième adjoint	8.25% de l'indice brut terminal
Le Troisième adjoint	8.25% de l'indice brut terminal
Le quatrième adjoint	8.25% de l'indice brut terminal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Compte tenu des délégations consenties par le Maire aux adjoints, arrête le tableau ci-dessous :

	indem votée	Délégations
M. Martinez, Maire	1205.71	
M. Tournemine, 1 ^{er} adjoint	320.88	Budget, PLU, Village vacances, tourisme, acti éco, santé
M. Mamoul, 2 ^{ème} adjoint	320.88	Travaux bâtiments, espaces verts, EP, voirie, pers admi et technique
M. Landes, 3 ^{ème} adjoint	320.88	Services eau et assainissement, forêt
Mme LAFON, 4 ^{ème} adjoint	320.88	Ecoles, restaurant scolaire, personnel des écoles
Enveloppe totale	2489.23	

Précise que ces indemnités seront revues automatiquement en fonction de la révision de l'indice brut maximal.

4. Désignation d'un représentant à la SCIC la Vinadie

Le Maire,

Rappelle que par délibération n°2018/06/11-05, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la SCIC la Vinadie.

Propose de désigner un représentant permanent de la Commune lors des assemblées,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Désigne :

M Mamoul Michel, représentant permanent de la Commune de Leyme lors des Assemblées de la SCIC La Vinadie

• Questions diverses

Les comptes rendus de bureau seront rangés dans un classeur consultable dans le bureau du Maire.